

Réfection de l'encorbellement de l'avenue des Bastides - Avenant n°2 de travaux avec l'Entreprise STPL-ADS, titulaire du lot n°1 « Démolition – ouvrage d'art - Voirie »

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée pour la réfection de l'encorbellement de l'avenue des Bastides.

La réalisation des travaux était dévolue en deux lots séparés :

- Lot n°1 : Démolition – Ouvrage d'art – Voirie
- Lot n°2 : Réfection de la fontaine, aménagement divers

A l'issue de cette procédure, un marché a été signé avec la société EGALON pour le lot n°2 et le lot n°1 a été déclaré infructueux.

Par délibération n°198X06, le Conseil Municipal réuni le 26 octobre 2006 a autorisé Monsieur le Maire à lancer une procédure négociée pour l'attribution du lot n°1. A l'issue de cette procédure, la commission d'appel d'offres réunie en date du 18 avril 2007 a décidé d'attribuer le lot n°1 à l'entreprise STPL-ADS.

Par délibération n°66X07, le Conseil Municipal réuni le 3 mai 2007 a autorisé Monsieur le Maire à signer le marché avec l'entreprise STPL-ADS pour un montant de 268 215 € HT.

Par délibération n°189x07, le Conseil Municipal réuni le 4 octobre 2007 a autorisé Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 portant le marché initial de 268 215 € HT à 273 763,64 € HT.

La réalisation des travaux a engendré des prestations modificatives qui sont les suivantes :

- Le dispositif anti-pigeon n'a été nécessaire qu'à hauteur de 50 % de la prestation prévue au marché initial, ce qui engendre une moins value de 550 € HT.
- La signalisation de chantier a engendré une moins value de 1375 € HT, le dispositif prévu au marché initial ayant été surévalué.
- La protection de l'existant a entraîné une moins value de 5545 € HT, le dispositif prévu au marché initial ayant été surévalué.

L'ensemble de ces prestations modificatives engendrent une diminution du montant du marché de 7470 € HT.

Il s'avère donc nécessaire de passer un avenant pour diminuer le montant du marché.

Cette moins value engendre une diminution du montant initial du marché de 0,72 %

Le nouveau montant du marché est de 266 293,64 € HT, soit 318 487,19 € TTC.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu cet exposé

- APPROUVE la signature de l'avenant n°2 avec l'entreprise STPL-ADS diminuant le montant du marché.
- SE PRONONCE comme suit:

POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

AINSI FAIT ET DELIBERE

Commune des Pennes Mirabeau

Réfection de l'encorbellement de l'avenue des Bastides

Lot n°1 « Démolition – ouvrage d'art - Voirie »
AVENANT N°2

Objet du marché : Réfection de l'encorbellement de l'avenue des Bastides

Numéro du marché : 1/2007

Lot n°1 : Démolition – Ouvrage d'art - Voirie

Forme du marché : procédure négociée

Ordre de service n°1 le : 12/06/2007

Entre les sous-signés :

Commune des Pennes Mirabeau représentée par Monsieur le Maire Michel AMIEL,

d'une part

et

La Société STPL-ADS domiciliée à ZI Pré Brun – Rue A. Emery 38530 PONTCHARRA représentée par Monsieur Zurdo Jean-Pierre et titulaire du lot n°1 d'autre part.

Article 1 : Objet du présent avenant

Suite à un appel d'offres infructueux, une procédure négociée a été lancée pour l'attribution du lot n°1 destiné à la réfection de l'encorbellement de l'avenue des bastides.

A l'issue de cette procédure un marché a été signé avec l'entreprise STPL-ADS pour un montant de 268 215 € HT modifié par avenant n°1 portant le marché à 273 763,64 € HT.

La réalisation des travaux a engendré des prestations modificatives qui sont les suivantes :

- Le dispositif anti-pigeon n'a été nécessaire qu'à hauteur de 50 % de la prestation prévue au marché initial, ce qui engendre une moins value de 550 € HT.
- La signalisation de chantier a engendré une moins value de 1375 € HT, le dispositif prévu au marché initial ayant été surévalué.
- La protection de l'existant a entraîné une moins value de 5545 € HT, le dispositif prévu au marché initial ayant été surévalué.

L'ensemble de ces prestations modificatives engendrent une diminution du montant du marché de 7470 € HT.

Il s'avère donc nécessaire de passer un avenant pour diminuer le montant du marché.

Cette moins value engendre une diminution du montant initial du marché de 0,72 %

Le nouveau montant du marché est de 266 293,64 € HT, soit 318 487,19 € TTC.

Article 2 : Montant du marché

Le montant du marché est diminué de 7470 € HT, ce qui le porte de 268 215 € HT à 266 293,64 € HT.

Article 3 : Prescriptions diverses

Les clauses et conditions du marché initial qui ne sont pas modifiées par le présent avenant demeurent applicables.

Fait aux Pennes Mirabeau le :
Le Maître d'ouvrage

L'Entreprise STPL-ADS